

Québec, le 24 mars 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet le 24 février dernier par le député de l'Acadie, M. André-Albert Morin, au sujet de la tuberculose au Nunavik.

Permettez-moi d'abord de souligner que plusieurs sous-ministériats du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont actuellement mobilisés afin de soutenir la RRSSS du Nunavik dans la réalisation de ce plan d'action.

Comme indiqué récemment dans une correspondance transmise à la RRSSS du Nunavik, l'une des priorités du MSSS consiste à identifier les avenues permettant de concrétiser le financement des mesures de lutte contre la tuberculose. Ces actions seront également prises en compte et priorisées dans le cadre de la nouvelle Convention 2025-2028 actuellement en négociation avec la RRSSS du Nunavik.

Par ailleurs, un plan d'action est déjà en cours de déploiement et mobilise plusieurs directions ministérielles en appui aux efforts régionaux. Des interventions sont planifiées de façon continue, notamment avec la contribution de la Direction de la protection de la santé publique. Ce plan prévoit, entre autres, la recherche de ressources humaines et financières additionnelles afin de renforcer les capacités d'intervention sur le terrain.

Il est à noter qu'aucune échéance fixe n'est actuellement prévue pour ce plan d'action. Les mesures seront maintenues et ajustées en continu jusqu'à ce qu'une amélioration significative de la situation soit constatée.

De plus, nous soutenons les diverses initiatives structurantes pouvant contribuer à améliorer les conditions favorisant la santé au Nunavik. Des investissements en matière de logement, d'infrastructures sociosanitaires et de stabilité du personnel sont notamment reconnus comme des leviers importants pour freiner la propagation de la tuberculose, bien que leurs effets s'inscrivent dans un horizon à moyen et à long terme.

En ce qui concerne les infrastructures municipales, il importe de rappeler que les organismes inuit locaux en assument la responsabilité. Le SRPNI demeure néanmoins à l'écoute des organisations régionales et prêt à intervenir au besoin. À cet égard, le financement des services municipaux est encadré par le programme Isurruutiit, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lequel prévoit une enveloppe annuelle de 20 M\$ jusqu'en 2027. L'Administration régionale Kativik est notamment responsable du financement d'infrastructures essentielles telles que l'eau potable, les eaux usées, les réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que certains équipements municipaux.

Enfin, en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les gouvernements du Québec et du Canada partagent la responsabilité en matière de logement au Nunavik. Depuis 2000, des ententes récurrentes ont permis de soutenir la construction de logements sociaux dans la région. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec Makivik afin de leur accorder un rôle et des pouvoirs accrus en matière d'habitation.

Soyez assuré que notre gouvernement demeure pleinement engagé à soutenir les efforts déployés pour améliorer la situation et protéger la santé des populations du Nunavik.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre responsable des Relations
avec les Premières Nations et les Inuit,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ian Lafrenière', with a small 'CD' to the right.

Ian Lafrenière, CD